

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 février 2017**

Le vingt-huit février deux mille dix-sept à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 17 février 2017.

Etaient présents MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Alain SEGUIN, Didier CAULLET, Anthony BOTTIN, Dominique LAMBERT.

Absents excusés:

M. Alexandre TCHERNETZKY donne pouvoir à Laetitia VARET

M. Gilles PILLON donne pouvoir à Gervais BARBE

Mme Emilie GERMAIN donne pouvoir à Dominique LAMBERT

Mme Mireille BRISSET.

M Gilles LAURENT est élu secrétaire de séance

- Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

- Délibérations :

N° 2017-007 : Subventions aux associations :

Le conseil approuve le versement de subventions aux associations suivantes : 100€ aux Familles Rurales Ouarville-Réclainville, 50€ au comité de Parents d'élèves de l'école de Ouarville, à l'Arc en Ciel de Voves, au Secours Catholique, au SIAD, à la fondation Schweitzer, à l'ADMR, à la Ligue contre le Cancer, aux Paralysés de France. Par ailleurs, la commune apporte son soutien à l'opération portée par M. et Mme Coulonges dans leur partenariat à l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque. La commune verse 50€ en soutien à cette opération relayée dans l'école de Ouarville. Cette délibération est approuvée par 10 voix pour.

N° 2017-008 : Demande de Subvention au Fond Départemental d'Investissement :

Le conseil autorise Mme le Maire à procéder à une demande de subvention auprès du Fond Départemental d'Investissement pour le projet accessibilité mairie et aménagement des abords pour un montant estimatif de 31 764.67€ HT. Cette délibération est approuvée par 10 voix pour selon le plan de financement suivant :

FDI 30% 9 529.40 € HT

Réserve Parlementaire 5 000.00 € HT

Autofinancement 17 237.27 € HT

N° 2017-009 : Rénovation du parquet de la salle des fêtes

Suite à la séance du 24/01/2017 approuvant le devis de cette rénovation, par la Sté PICHARD.

D'un montant total HT 2 655.30€ soit un montant total TTC 3 186.36€

N° 2017-010 : Adhésion au SISTEL (Médecine du travail) :

L'adhésion au service de médecine du travail (Sistel) est nécessaire pour la reprise de travail de Marylène Pillon. L'adhésion s'élève à 152,50€ H.T. Cette délibération est approuvée par 10 voix pour.

Questions diverses :

- **Enlèvement de cabine téléphonique** : l'opérateur Orange a procédé à l'enlèvement de la cabine téléphonique du bourg.

- **Aménagement abords de la déviation** : suite aux réunions avec les riverains du D17, le conseil départemental aménagera un talus de 70cm de hauteur avec plantations.

- **Subventions** : la commune a reçu les accords préalables des services de MM. CORNU et VIGIER pour leurs contributions sur fonds parlementaires pour les travaux d'aménagement de la mairie et de réfection de réseau d'eau.

- **Eoliennes**: la commission départementale Nature, Paysages et Sites a donné son avis concernant le projet éolien. Il en résulte que 2 éoliennes seront accordées et que 6 ne le seront pas du fait des rapports rendus par les services de la Défense. La société JPEE, Laetitia Varet et Pascale Durand (mairie de Moutiers) ont défendu le dossier lors de cette commission mais celle-ci est liée à l'avis et aux préconisations de l'armée. JPEE envisage donc un recours.

- **Fuite d'eau**: la situation semble stabilisée. Une fuite a été détectée chez un particulier et un doute subsiste sur un point du réseau dans le bourg suite à une recherche affinée.

- **Travaux sur réseau d'eau** : la société Villedieu commencera les travaux courant avril. Le montage financier impose de solliciter un emprunt auprès d'organismes (banques et/ou caisse des dépôts). De plus, l'Agence de l'eau a été sollicitée pour le financement.

- **Tableau électrique** : les travaux de déplacement et mise aux normes sont terminés dans la mairie. (ENEDIS et EGELEC)

- **Anthony BOTTIN donne les statistiques du site internet de Réclainville** : le site permet les réservations de salle (de 2014 à 2017, dans l'ordre : 4-11-10 et 8 réservations déjà pour 2017). Les habitants ont également pris l'habitude de faire leur demande assainissement. Le site compte environ 3 visites par jour d'une durée moyenne de 1'58 et 35% de visiteurs habituels.

Le SICTOM demande à ce que lui soit signalé des camions non couverts qui laissent échapper des détrit. Il faut noter les plaques des contrevenants et les signaler au SICTOM ou à la mairie qui fera suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30